N° 177 — 14e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (7 Messidor, An 110) — Jeudi 26 Juin 1902

REDACTION : ROUBAIX, 05, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Nord et départements limitrophes Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne. RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera le 1er Juillet la publication des

MYSTÈRES DE PARIS

le célèbre roman d'Eugène SUE

Cette œuvre retrouvera auprès de nos lecteurs, nous en sommes certains, l'immense succès qu'elle eut lors de son apparition.

Dans les

MYSTÈRES DE PARIS

Eugène Sue a fait preuve d'une étonnante facilité d'invention, d'une grande habileté de mise en scène, d'une variété et d'une souplesse extraordinaires.

Pour décrire les bas-fonds des

MYSTÈRES DE PARIS

l'illustre écrivain est descendu jusqu'au dernier degré de l'échelle sociale. Il s'est heurté à des voleurs, à des assassins, des filles perdues, à toute la hideuse population des bagnes, des prisons et des lupanars ; il a touché du doigt cette lèpreuse morale et physique, cette gangrène humaine qui s'agite dans tous les recoins fangeux des grandes villes.

Sur sa route, il avait rencontré le vice et la fortune accouplés, la misère et la vertu réunies; il avait vu, nu, glacé, mourant de faim, sans appui, sans secours, l'orphelin tendre la main à l'aumône ; il avait vu la jeune fille pâlir par les veilles, demandant un mauvais gîte et un morceau de pain à un travail repoussant ou au-dessus de ses forces ; partout enfin, en haut et en bas, chez les privilégiés de la naissance et de la fortune aussi bien que chez les déshérités du sort, il avait trouvé l'avilissement et la dégradation, le mensonge et l'hypocrisie, toutes les souffrances, toutes les ignominies, toutes les misères, toutes les hontes.

Et Eugène Sue entreprit de photographier cette société qui demandait à être réformée et de lui donner à elle même son portrait. « Prends et regarde, lui dit-il, et avant de songer à te modifier, sache bien ce que tu es pour que tu saches bien ce que tu veux et ce qu'il te faut. »

Telle est l'idée, profondément morale et féconde, qui a présidé aux

MYSTÈRES DE PARIS

LIRE PLUS LOIN :

Un graisseur tué à Loos.

Vol avec effraction à l'église de Mons-en-Barœul.

Une fillette étranglée par un haricot à Lécluse.

Un aiguilleur broyé à Dechy.

Un conducteur écrasé à Landrecies.

Le discours du Mans

Dans le rôle d'« arbitre des partis » que lui confèrent ses hautes fonctions, le président de la République est tenu à des déclarations générales qui excluent parfois la précision.

C'est ainsi que le discours qu'il a prononcé dimanche au Mans donne lieu aux interprétations les plus contradictoires et les plus diverses.

M. Loubet a parlé d'union, de courtoisie, de tolérance réciproque, d'apaisement. « C'est la condamnation de l'attitude du ministère Combes » s'écrient la *République* de M. Méline, le *Journal des Débats*, et aussi l'organe de M. Jules Lemaître, l'*Echo de Paris*.

« M. Loubet vient d'affirmer une politique à lui », affirme un autre journal nationaliste, l'*Eclair*.

Par contre, le *Gaulois*, l'*Autorité*, de M. Paul de Cassagnac, voient dans le langage de M. le Président de la République une amère ironie. Et ils ne se trompent peut-être pas complètement, si l'on réfléchit que M. Loubet parlait devant l'un des chefs du parti nationaliste, M. Cavaignac.

« Les paroles de M. Loubet, dit l'*Autorité*, sont de simples farces qui ne valent pas plus un coup de sifflet qu'un applaudissement ».

« M. Loubet, récrimine le *Gaulois*, pourrait nous épargner l'ironie de son éloquence et ne point nous parler d'apaisement à l'heure précise où les ministres qu'il a choisis élargissent criminellement le fossé qui sépare les deux moitiés de la France ».

On voit que si M. le président de la République a pu espérer faire prévaloir « chez un peuple chevaleresque et éclairé comme le nôtre des mœurs de courtoisie et de sagesse », il devra vite quitter son illusion.

« Des mots, des mots, des mots », répète l'organe royaliste. « Cela ne nous suffit pas. Il nous faut des actes ».

Et les actes, c'est que M. Loubet prenne nettement position contre ses ministres, contre la majorité républicaine, contre le pays qui l'a élus ; c'est qu'il renvoie le ministère Combes et constitue un cabinet selon le cœur des nationalistes et des cléricaux.

Rien que cela. C'est tout simplement le renouvellement de la politique personnelle qu'adopta le maréchal de Mac-Mahon à l'époque du 16 Mai, que les réactionnaires voulaient faire de M. Loubet. Hors de là, il ne saurait y avoir d'apaisement.

Que des journaux royalistes ou césariens fassent au président de la République l'injure de lui adresser de semblables objurgations : on peut le comprendre.

Mais, on s'étonne de voir le *Journal des Débats*, ce défenseur de la politique prétendue libérale, exprimer la même idée, *d'une façon indirecte et détournée*, en écrivant qu'il « regrette de ne pouvoir louer chez M. Loubet *autre chose* que ses *bonnes intentions* ».

Voilà où leur habituelle fréquentation chez les hommes des anciens partis a conduit nos doctrinaires libéraux.

Le *Temps*, qui discerne le danger de semblables incitations, ne manque pas d'en faire justice. « Evidemment, écrit-il, le *Gaulois* ne serait pas fâché de voir M. Loubet s'approprier les procédés du maréchal de Mac-Mahon ; notre confrère n'ouvre pas d'un détail : c'est que M. Loubet est républicain. Comme président républicain il n'a pas la moindre envie de ressusciter le pouvoir personnel, la moindre tentation d'entrer en guerre contre la représentation nationale. Il est un président constitutionnel ; il préside, mais ne gouverne pas. Sa mission ne consiste pas à imposer au Parlement et au pays un gouvernement de son choix et de sa nuance, mais à désigner l'homme politique qui, dans une situation parlementaire donnée, lui paraît être le mieux en communion d'idées avec la majorité et le mieux en état de constituer un ministère viable. »

Et c'est pourquoi le discours du Mans n'a que le caractère d'exhortations générales adressées à tous les Français par le chef de l'Etat, mais ne saurait être considéré comme une manifestation politique.

Quant à nous, républicains, nous ne retenons surtout ce passage, intentionnellement négligé par les journaux qui voudraient opposer le président de la République à son ministère, et où M. Loubet a mis certainement tout son cœur et sa plus intime pensée : « Quant aux républicains, ils me donnent, depuis que je suis à la *tête du gouvernement, de tels témoignages* d'affection et de dévouement, ils m'ont accordé un tel appui dans ces circonstances *difficiles, que je ne sais plus en* quels termes les remercier ; ils savent que mon temps et mes forces, mon cœur et ma bonne volonté, tout ce que *j'ai* est acquis à la défense de la République, à son développement pacifique et progressif ; ils savent que, pour l'accomplissement de mon devoir envers elle, il ne saurait y avoir dans mon esprit aucune hésitation, dans ma volonté aucune défaillance. »

Et le Président ajoute : « Je leur demande de rester unis chaque jour plus étroitement, afin de réaliser un peu de cet idéal de justice et de bonté que nos querelles obscurcissent trop souvent et qui est pourtant le but de la politique du gouvernement républicain. »

Qu'après un tel langage, certains journaux s'obstinent à interpréter le discours du Mans comme un désaveu infligé par M. Loubet à ses ministres et aux républicains « jacobins et sectaires » : libre à eux.

Il nous semble, à nous, que lorsque le Président de la République recommande aux républicains de *rester* unis, ce n'est pas précisément aux cléricaux et aux nationalistes, pas même aux méliinistes, qu'il adresse cette exhortation.

L'union entre républicains, c'est évidemment celle préconisée par M. Loubet. Et c'est l'union, en effet, qu'il faut maintenir pour assurer le « développement de la République », et aussi pour maintenir *jusqu'à la victoire définitive, jusqu'à* l'irrémédiable écrasement de l'ennemi, la lutte engagée par notre démocratie libérale et républicaine contre le cléricalisme et le césarisme, contre les forces hier vaincues, mais toujours menaçantes, de réaction et de contre-Révolution.

Georges ROBERT.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Regarder en haut, l'apprendre au-delà, chercher à s'élever toujours.

PASTEUR.

NOUVELLES A LA MAIN

Le dernier jeu de mots parisien : « Se laisser humberbicoter ».

Chronique parisienne

Les Secrets de l'Elysée

Tout se sait. — Sur le marquis de Montebello. — Les froissements de Compiègne. — Histoire de la haine d'Oscar Wilde. — Anecdote sur cet incident

Nous vivons à une époque où tout se sait et où un secret est à peu près impossible à garder ; et cependant, il est un endroit de Paris où la discrétion est des limites qui déjouent les curiosités les plus vives du journaliste le plus consciencieux. Je veux parler de l'Elysée.

Quand une résolution est prise, le secrétaire général, M. Combarieu, met son doigt en croix sur ses lèvres et le secret, grand ou petit, est scellé dans un tombeau. Nul n'en soufflera mot. *Personne n'en sait rien. C'est ainsi qu'au moment du voyage de M. Loubet en Russie, quand il s'est agi du retour, tout le monde a été étonné de voir le président de la République s'arrêter à Copenhague et rendre visite au roi Christian IX. Ce n'est une escale dont personne n'avait parlé et on a cru à un arrangement de la dernière heure, quelques-uns même ont parlé de l'intervention de M. de Montebello, l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. Il n'en était rien.*

UN AMBASSADEUR A REMPLACER

D'abord, en ce qui concerne M. de Montebello, tous ceux qui sont sur courant des coulisses diplomatiques savent qu'en haut fonctionnaire qui se fige dans l'immobilité se serait bien gardé de bouger pour organiser quoi que ce soit. A reçu le président de la République à l'ambassade — et comment aurait-il pu faire autrement ? — mais c'est tout. L'ambassadrice, Mme la marquise de Montebello, qui voulait se venger des intrigues de cour de Compiègne, était même partie de Saint-Pétersbourg avant l'arrivée de M. Loubet et, usant d'une formule diplomatique, elle avait déclaré qu'elle était malade ; en réalité, et fort heureusement, le marquisé était en parfaite santé et elle était revenue en France panser les blessures qu'avait reçues son amour-propre pendant que l'Empereur était à Compiègne.

Si l'on voulait rechercher cette aventure, il faudrait écrire tout un chapitre du roman comique des anoblis de l'Empire. Tout le monde sait en effet, aujourd'hui, que M. de Montebello est le petit fils du célèbre et glorieux maréchal Lannes qui fut fait duc par Napoléon Ier, à cause de la belle bataille de Montebello (que le maréchal avait gagnée pendant la campagne d'Italie. En parlant de cette journée, le jeune militaire disait : « Ce jour-là, les balles claquèrent sur les os de mes soldats comme la grêle sur les vitres. »

ON N'EST PAS DES PRINCES !

Il plut à Napoléon Ier de faire un duc du maréchal Lannes et jamais soldat héroïque ne s'opposa à cette distinction exceptionnelle ; mais enfin, cela ne saurait empêcher l'histoire d'être ce qu'elle est ; le général était né à Lectoure dans le Gers, et son père était un simple garçon d'écurie ; un vieux prêtre lui apprit à lire et à écrire par charité et souvent, le futur maréchal, pour aider son père, bouchonna les chevaux des voyageurs, très fait fait de recevoir un pourboire mérité.

Engagé volontaire en 1792, il conquit tous ses grades par sa vaillance sur les champs de bataille. Mais l'origine de l'arrière grand-père n'en demeure pas moins des plus modestes, toute honorable fût-elle. Quant à la marquise, comme tant d'autres du Gotha, elle est sortie de la boutique d'un marchand d'*étoffes*, son père, M. Guillemin était, en effet, un des associés du magasin de nouveautés : « Aux trois quartiers ».

Ces commencements devraient peut-être inspirer moins d'orgueil héraldique ; et cependant, au moment du voyage de l'empereur de Russie à Compiègne, il y eut des scènes amusantes ; l'ambassadrice voulait passer avant la femme de tel autre. Il y eut des mots vifs, des phrases piquées, des amours-propres froissés et des colères rentrées. Cette irritation dureit encore le mois passé, et quand on annonça l'arrivée du président de la République, l'ambassadrice s'empressa de quitter Saint-Pétersbourg, se faisant porter malade, petit stratagème de diplomatie mondaine qui fit sourire.

L'ambassadeur, vieux, fatigué, mal en cour, sachant qu'il doit être remplacé au premier jour, se contenta d'être correct avec le président, mais avec une réserve hargneuse qui amusait tous ceux au courant de ces menus détails. Ce n'est donc pas le marquis-duc de Montebello qui aurait pu arranger cette escale de Copenhague dont M. Loubet a conservé un si agréable souvenir et dont il ne parle qu'avec des phrases pleines d'enthousiasme.

COMMENT M. LOUBET ALLA A COPENHAGUE

Le Président a quitté la Cour de Danemark avec une sorte de regret.

On se sentait dans un milieu familial plein d'honnêteté et fait pour le bonheur, dit-il à ses intimes, quand il rappelle les incidents de cette halte.

Voici comment les choses se passèrent :

Une dizaine de jours avant le départ de M. Loubet pour Cronstadt, il reçut à l'Elysée la visite du prince héritier de Danemark, le prince Frédéric, qui exprima toute la satisfaction que causerait au roi Christian IX une venue du président de la République à son retour de Russie. M. Loubet remercia avec la plus grande affabilité possible.

— Me permettrez-vous de vous dire, ajouta le prince Frédéric, que c'est une visite que nous doit le premier magistrat de la République.

Et le prince raconta comment, en 1897, au moment du voyage en Russie de M. Félix Faure, le roi Christian IX avait été un peu froissé, sans qu'il y eût de la faute à personne, par suite d'un malentendu.

Tandis que M. Félix Faure rentrait en France et que l'escadre traversait le Sund passant en vue des côtes danoises, le roi de Copenhague se trouvait à deux ou trois lieues de terre, le roi Christian IX était monté sur un navire et était allé à la rencontre du président de la République française. Dès que le navire danois aperçut les vaisseaux français, il fit les signaux maritimes indiquant qu'il désirait approcher et qu'un souverain voulait aborder. *Mais les signes furent mal compris.* L'escadre crut à une simple démonstration de politesse à laquelle elle répondit par les salves de canon et elle passa sans s'arrêter. Le roi de Danemark dut regagner Copenhague sans avoir eu avec le Président l'entrevue qu'il désirait. Le vieux monarque en a éprouvé une sorte de déception qu'il ne manifesta pas publiquement, mais que sa famille connaissait bien.

— Il y a là une occasion toute trouvée, dit le prince héritier, de réparer de la plus heureuse façon l'erreur involontaire de 1897.

M. Loubet accepta donc de s'arrêter à Copenhague, mais il fut convenu qu'on n'en parlerait à personne si ce n'est au roi.

— A personne, c'est bien entendu, dit le prince Frédéric qui rentra en Danemark apportant cette nouvelle à son père.

Tout le monde fut discret au point que le roi Christian prépara tout dans le plus grand mystère et écrivit lui-même à M. Loubet pour lui demander s'il voyait un inconvénient à ne qu'il tarrêtât « du petit et heureux événement » à ses filles. M. Loubet répondit qu'il n'y voyait que des avantages et c'est ainsi que la famille royale de Danemark fut mise au courant.

Christian IX se montra empressé et plein d'attention pour le président de la République ; quand M. Loubet descendit à terre, le Roi, qui a 80 ans, quoiqu'il les porte très gaillardement, donnait le bras à son hôte comme pour le soutenir.

— C'était vraiment touchant, me disait quelqu'un qui assistait à ces entrevues et rien ne peut exprimer l'affabilité que mettait le souverain à recevoir le Président.

Quel dommage que vous parliez si bien ! répétait-il souvent durant les quelques heures qu'a passé M. Loubet au Palais.

Tel est, très succinctement résumé, le jardin de ce voyage dans le secret duquel personne ne fut mis avant le départ et voilà le récit très exact de ce petit incident anecdotique ; il n'a jamais été raconté et j'en tiens les détails d'un familier de l'Elysée fort bien renseigné.

JEAN-BERNARD.

Le Scandale Bonnal

La conscience morale. — Les complicités

M. Havet, membre de l'institut, adresse au *Radical* la lettre suivante :

Paris, 22 juin 1902.

Mon cher directeur,

On s'occupe de discerner les congrégations réunionistes. On s'occupe de faire des *effets des dettes politiques*. On a « oublié » jusqu'à ce jour Bonnal.

Je étonnante qu'il paraît à tous l'indulgence entre généraux, le sentiment public ne s'est pas assez profondément ému. On le dirait blasé. Il ne faut pas pourtant, que le scandale nouveau passe comme un fait divers.

Un officier s'est approprié la fortune d'un orphelin ; cela était grave, mais vieux. Il était alors capitaine. Il est devenu général de division ; de la part des ministres qui ont tremblé dans son avancement *c'est une faute de conscience* inexplicable. Nous venons de voir le commencement. Un conseil, composé de généraux de division, a pris sa part des complicités rétrospectives.

Le jugement de 1884 était clair, même en ce qui touche pas les vaisses usurpées. Il partait sans préjugés, relevant le « caractère mensonger » d'une déclaration de Bonnal. Il commandait des détails à saisir et à juger, comme celui de l'argent « qu'il prétend faussement avoir envoyé à Pumai par lettre chargée ». La majorité du conseil qu'on a pu mettre sous pression pouvait passer pour un homme d'honneur.

Il y a de quoi inquiéter. Non de quoi surprendre ; depuis longtemps, longtemps, l'inconscience morale est courante dans notre haute armée. Celle-ci n'a pas profité de la grande épreuve de 1898. Elle couvre les mensonges visés par le jugement, comme elle couvrait ceux d'un Rogot ou d'un Grébelin. Il se trouve accusée à l'Urbe de confiance, comme elle l'était naguère au sort et à la trahison.

D'où rentira l'honneur militaire ? Comment les chefs *considérés comme de délivrés des promiscuités ?* Comment la démoralisation, la plus contagieuse des maladies, consacre-t-elle de décorations de grade en grade ? L'opinion seule y peut quelque chose. Il faut qu'elle impose aux gouvernants, en ce qui touche les généraux indignes, la vigilance et le courroux qui ont manqué si longtemps. Il faut qu'elle prouve notre des solidarités entre triples étoiles.

Louis HAVET.

Block-Notes

AUX PHILIPPINES

Le dernier télégramme, daté de Manille, 19 juin, est caractéristique et plein de bon sens.

Le pronupe de Philippins nommé les Dattos-Moros ne veut pas entendre parler de reddition ; et le sultan de ces aborigènes a écrit ce qui suit au commandant américain qui avait mission de l'endoctriner :

Nous vous demandons de vous retirer à Meleban. Nous n'avons pas besoin de vous. Nous ne voulons que vous n'embrassiez notre religion et que vous n'adoptiez nos usages. Si vous ne le faites pas, tous les Dattos vous feront la guerre, car il n'y a qu'une religion, c'est le mahométisme.

Combien il a raison, ce sultan ! Il n'y a pas en Europe un diplomate qui se fût exprimé avec plus de sentiment, de justice et d'énergie.

Eh bien, nous verrez que la grande Amérique fera comme a fait la grande Angleterre : tant que les Dattos-Moros persisteront à se défendre, on les massacrera. C'est la politique, aussi bien la moderne que l'antique. En cela, le premier progrès est encore à faire.

MAFFLAN.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Informations parlementaires

Dans les Bureaux

Paris, 24 juin. — Le 10e bureau s'est prononcé, par 19 voix contre 7, pour l'invalidation de l'élection de M. Roger-Bailly à Pontoise.

M. D'hussy a été chargé du rapport.

La Chambre

Séance du 24 Juin

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Les membres de la Commission de surveillance de la Caisse d'Amortissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations sont introduits dans la salle des séances. Après la lecture du rapport, ces Messieurs sont reconduits par deux huissiers.

LES ELECTIONS CONTESTÉES

M. Spronck dépose un projet de résolution tendant à modifier le règlement en ce qui concerne la procédure à suivre dans les élections soumises à l'enquête.

M. Spronck demande que les députés enquêtés puissent se faire assister devant la commission par un défenseur à leur choix, pris même en dehors de la Chambre des députés. (Protestations à gauche).

M. Pouillan. — Je demande le renvoi de cette proposition à une commission spéciale.

VIF INCIDENT

L'agitation est grande dans l'hémicycle. Tous les députés se tiennent debout, le bruit est intense, des colloques très animés s'engagent.

M. de Dion se fait surtout remarquer par son attitude provocante à l'égard de M. Pouillan.

Les apostrophes et les invectives se perdent dans le bruit.

Le Président agite la sonnette.

Tout à coup, M. Pouillan, toujours à la tribune, s'écrie d'une voix forte qui domine le tumulte : On veut introduire ici des mœurs de salles d'armes.

Cris : A l'ordre, à l'ordre !

Le bruit redouble. M. de Dion paraît exaspéré, il menace l'orateur.

M. Lacies intervient et calme son collègue, M. Léon Bourgeois parvient à se faire entendre.

Ces incidents, dit-il, ne peuvent toujours se renouveler. Jusqu'à ce jour, j'ai fait preuve d'une indulgence excessive. J'approuvais demandais à quelques collègues que ce soit, qui les aient mentées, les rigueurs du règlement. Je demande à tous un peu de calme et aussi un peu plus de dignité. (Applaudissements).

Rejet de la proposition Spronck

L'urgence demandée par M. Spronck sur son projet de résolution, mise aux voix, est repoussée par 325 voix contre 203.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

L'élection de Jonzac

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion des conclusions présentées par le 3e bureau à la suite du défaut de proclamation des opérations électorales de Jonzac. Le bureau propose d'admettre M. Marchand, le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de siéger provisoirement en attendant la décision de la Chambre sur cette élection.

Le rapporteur, M. Groussiou, dit qu'il appartient à la Chambre de faire son devoir, en l'autorisant à siéger, sans préjuger en rien de la décision que la Chambre aura à prendre ultérieurement.

Les conclusions du bureau tendant à autoriser M. Marchand à siéger provisoirement sont adoptées à mains levées.

L'élection de Nîmes

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de l'élection de M. Fournier, de la 1re circonscription de Nîmes. Les conclusions du bureau sont favorables à la validation.

M. de Ramel présente quelques observations et déclare tout d'abord qu'il n'a l'intention de demander ni enquête ni invalidation, mais il demande le renvoi du dossier au ministère de la justice.

Les conclusions du bureau tendant à la validation sont adoptées.

M. Fournier est admis et la proposition de M. de Ramel est repoussée.

La Chambre valide ensuite les élections de M. Colin, à Agen ; Bénitrand, à Milleu ; Chauvin, Firmin Faure Bartissol, à Perpignan.

L'élect on de Lure

M. Drako combat la validation de l'élection de M. Peureux, élu dans la 2e circonscription de Lure, dans la Haute-Saône.

Cette élection est entachée d'irrégularités nombreuses, de faits de pression et de corruption. On a fait voiter un grand nombre de personnes qui n'étaient pas inscrites sur les listes électorales ; d'autres ont voté deux fois.

M. Drako conclut en demandant l'annulation des opérations électorales dans l'arrondissement de Lure. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Chauvin, rapporteur de l'élection de Lure, répond à M. Drako.

Il déclare que M. Drako a parlé de l'intervention des préfets, mais cette intervention, dit-il, n'a pas détourné un seul suffrage au profit de M. Peureux ; elle ne l'a pas profité. On ne saurait d'ailleurs le rendre responsable de faits auxquels il est étranger. On a parlé d'irrégularités, mais devant la bureau on n'a apporté aucune preuve. Les adversaires de M. Peureux ont parlé de pression officielle, pourquoi n'ont-ils pas parlé de la pression *cléricale* qui s'est exercée au profit de M. Colin.

Des affiches injurieuses pour M. Colin ont été placardées, on l'a présenté comme l'ennemi des catholiques, l'abolition a été refusée à ceux qui ne voulaient pas voter contre lui, des brochures contre la franc-maçonnerie ont été distribuées à profusion. S'il y a eu des manœuvres et des faits de pression, la responsabilité en reste aux amis de M. Colin. Au reste, le bureau s'est prononcé pour la validation de M. Peureux.

M. Drako. — M. Chauvin n'répondu à aucun de mes griefs, je maintiens ma demande d'invalidation.

La demande d'invalidation déposée par M. Drako est repoussée par 344 voix contre 139, et l'élection est validée.

M. de Montebello dépose une motion ainsi conçue :

La Chambre, regrettant l'intervention des préfets dans l'élection législative de l'arrondissement de Lure, décide l'envoi du dossier de l'élection au ministère de l'Intérieur.

Cette motion est repoussée par 289 voix contre 246.

M. Bubbard dépose un rapport sur les crédits supplémentaires dont la discussion est fixée à lundi.

La séance est levée à 6 h. 35.

SÉNAT

Au début de la séance, qui est ouverte à 3 h. 14, M. Fallières fait introduire avec le cérémonial accoutumé les membres de la Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations et M. Gouin, président de la Commission, dépose le rapport sur les opérations de ces deux établissements pendant l'année 1901.

LA LOI DE DEUX ANS

Le Sénat reprend ensuite la discussion générale de la loi de deux ans.

On entend d'abord M Forgeonol de Bostquénard, qui présente quelques observations sur les conséquences de la loi.

Le sénateur de Seine-et-Marne entreprend la critique de la loi de 2 ans et s'efforce de démontrer au Sénat que les mesures par lesquelles on compte équilibrer dans son régiment la suppression de la 3e classe ne peuvent fournir toutes les garanties suffisantes.

Puis M. de Montfort, auteur d'un contre-projet ayant pour objet de maintenir les effectifs à l'aide de rengagements et de ne libérerles hommes après deux années de service que dans la proportion des rengagements obtenus, vient à son tour combattre la loi de 2 ans qui serait, suivant lui, un désarmement partiel.

La question des dispenses, dit-il, domine toute la loi, mais elle est aussi irréalisable que celle de l'incorporation des hommes des services auxiliaires.

Intervention du général André

Le ministre de la guerre succède à la tribune au sénateur de la Seine-Inférieure.

Il commence par déclarer que toute discussion doit être inspirée uniquement par le sentiment et la préoccupation du bien de l'armée.

Le général André. — La question de savoir si Vos peut sans péril diminuer le temps de service est intimement liée à celle de savoir ce que nous pouvons demander à nos soldats, c'est-à-dire par le sentiment de l'instruction technique et par le sentiment du devoir militaire (applaudissements à gauche).

Sur l'instruction technique, tout le monde est d'accord ; on n'entend moins sur le second terme ; mais je ne veux rien me laisser dans des définitions toujours incomplètes et toujours contestables.

Le ministre donne lecture de quelques passages des conférences faites l'année dernière à Saint-Cyr par le commandant Rousset sur le devoir et le rôle social des officiers.

Cette lecture est couverte d'applaudissements.

Le ministre aborde ensuite la discussion de la loi elle-même. Le problème à résoudre est le suivant : Le service de 2 ans met à la disposition de l'armée mobilisatrice un effectif qui nous permet d'entretenir une armée de 530 000 hommes. Le service de 3 ans nous donne un effectif inférieur de 50,000 hommes. Où retrouvera-t-on la différence ?

Le ministre passe en revue les moyens proposés : Rengagements, suppression des dispenses, incorporation des hommes des services auxiliaires et démontre que la loi ne compromettra pas l'instruction de nos soldats. La commission reporte du 10 novembre au 5 octobre l'appel des conscrits, ce qui nous permettra d'avoir plus de soldats mobilisables au printemps. L'armée sera plus forte mais en réalisant que la paix sera des charges plus lourdes. (Applaud. à gauche).

M. Pidgan. — Quel est l'avis du Conseil supérieur de la guerre ?

Le général André. — Je vais répondre à cette question. Lorsque M. Waldeck Rousseau, président du Conseil, est arrivé au pouvoir, il trouva son programme trop chargé et il ne pouvait donner de renseignements à la commission de l'armée. J'ai demandé alors à chacun des membres du Conseil supérieur de la guerre de m'envoyer individuellement un rapport sur la question. J'ai reçu tous ces rapports et c'est après les avoir examinés que j'ai résolu de soutenir le projet. (Applaudissements à gauche).

M. Hidgan. — Le Conseil supérieur n'a pas été consulté. Nous n'avons que l'opinion du ministre de la guerre et son ami du gouvernement.

M. Combes, président du Conseil. — Vous n'avez pas le droit de dire que le ministre de la guerre n'est pas d'accord avec le gouvernement tout entier.

La séance est levée à 5 h. 12, et renvoyée à jeudi prochain 2 heures.

Mouvement préfectoral

Paris, 24 juin. — Le mouvement préfectoral actuellement en préparation au ministère de l'intérieur ne paraîtra pas avant une quinzaine de jours.

Deux ou trois préfets quitteront l'administration, notamment M. Lundis-Peloux, préfet de Meurthe-et-Moselle, qui sera appelé à d'autre fonctions.

Ce mouvement portera donc sur trois ou quatre préfectures, y compris la préfecture de l'Allier, qui est devenue vacante par suite de la nomination de M. Edgard Combes aux fonctions de secrétaire général du ministère de l'intérieur.

Le Clergé et les Elections

Paris, 24 juin. — M. Louis Lacombe, député de l'Aveyron, vient d'adresser une lettre à M. Combes dans laquelle il informe qu'il déposera sur le bureau de la Chambre un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la participation du clergé dans les élections législatives.

Contre le duel

Paris, 24 juin. — On a distribué aujourd'hui, aux sénateurs, le texte d'une proposition de loi de M. Gerault, du Cher, portant interdiction du duel en France et dans les colonies ainsi que de la publicité.

Les pénalités que réclame M. Gerault sont sévères : huit ans d'interdiction des droits civiques pour les adversaires, et cinq ans de la même peine pour les témoins. En cas de mort ou de récidive, privation des droits civils pour le même temps que les droits civiques.

S'il s'agit d'étrangers, les peines seront de un an de prison pour les adversaires et d'un mois pour les témoins ; pour tous, expulsion du territoire à l'expiration de la peine.

Les adresses républicaines

Paris, 24 juin. — Le Conseil municipal de Pierrefonds (Oise), sur la proposition de M. Lebruyère, a décidé de voter l'adresse suivante au gouvernement de la République :